



N. 6657.

Devant Me. S. V. Larue, Notaire Public, Notaire public, pour la Province de Quebec, residant à St. Charles, de Bellechasse, et en presence des Sieurs Ignace Duquet, Notaire, et Edmond Duquet, cultivateur, tous deux, residants au même lieu, temoins pour ce requis sousignés.

Est presente: Dame Marie Couture, épouse du Sieur Pierre Duquet, fils, cultivateur, residante en la dite paroisse St. Charles; laquelle étant malade de corps et assise sur son lit, dans la chambre à coucher, du côté sud-ouest et Nord de la maison de Sieur Pierre Duquet, son beau-père, sur la dite maison sur le rang au Nord de la Rivière Boyer, susdite paroisse St. Charles; mais néanmoins saine d'esprit, mémoire et jugement, ainsi qu'elle est apparue sans dits temoins et Notaire par la manifestation claire et précise de ses volontés, a, en présence des dits temoins d'icelle son Testament au dit Me. S. V. Larue, ainsi qu'il suit, Savoir:

I^{er} Je recommande mon âme à Dieu.

II^o Je veux et ordonne que mes dettes soient payées et mes legs si aucun il y a, soient scrupuleusement payés sur mes biens par mon exécuteur testamentaire.

III^o Je me en rapporte à la discrétion de mon exécuteur pour mon

mon inhumation, services et mes-
sages qui il jugera à propos de me faire
dire pour le repos de mon âme.

IV^e Je donne et lègue au dit Pierre
Duquet, fils, mon épouse, tous mes biens
meubles et immeubles généralement
quelconques que je d'aurais à mon
décès, sans en faire réserve qui ex-
cepté après les ordonnances par moi
faites, remplies, lequel dit épouse
je fais et institue par mon présent
testament mon légataire universel;
mais à la charge par le dit Pierre
Duquet, fils, mon épouse, de faire
et bien payer, à leur majorité respectives,
à tous mes enfants nés et à naître de
mon présent mariage avec ce dernier,
la somme de cent cinquante qui sera
partagée entre eux par égale part et
portion, pour leur tenir lieu, de tous
légitimes qui ils pourraient avoir
et prendre dans ma succession.

Pour, de tous mes dits biens mobi-
liers et immeubles, jouir faire et
disposer à perpétuité, par le dit Pierre
Duquet, fils, mon épouse, en toute
propriété aux conditions susdites, par
ce que tel est mon vouloir.

V^e Je nomme pour exécuter
mon présent testament le dit Pierre
Duquet, fils, mon épouse.

VI^e Je renonce tous autres testa-
ments et codicilles que j'ai pu faire
avant celui-ci, me en attendant que mon
présent, parce qu'il sera mon
dernier

derniers volontés.

Le présent testament a été ainsi
fait, dicté et remuni, écrit pour moi, par
la dite Dame Marie Couture, testatrice,
au dit Me. Libert Pallu La Rue, Notaire,
qui m'a écrit en entier tel qu'il a été
dicté et qui l'a lu à la dite testatrice,
le tout en la présence des dits deux témoins.
Tout acte.

Fait et passé au dit lieu de St Charles
en la maison et chambre des Mentions
nées, le vingt-neuf Mars mil huit
cent soixante-dix-huit, vers les onze
heures de l'avant-midi, sous le
numéro six mille six cent cinquante
sept et à la testatrice signée avec les
dits témoins et Notaire après lecture
faite.

(Signé) "Marie Couture."

"Ignace Duquet."

"Edmond Duquet."

"Pier. P. La Rue N. P."

Prise copie de ce minute demeuré de
record en mon étude. Un renvoi en marge
bon.

M. P. La Rue N. P.

No 6457

100 Mars 1858.

Monsieur

De

Monsieur Henri Pontaux,
époux de M. Marie Auguste.

M. H. Pontaux, N. P. 1^{er} étage.